



Procès Verbal du Conseil Municipal
Samedi 11 avril 2026, 9 heures 30
Salle du conseil municipal

BOURGANEUF

L'an deux mille vingt-six, le onze avril, à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bourganeuf s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de M. Laurent FAYETTE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation : le 07.04.2026

Présents : Laurent FAYETTE, Petronela CRISAN, Jean-Michel DUBOIS, Isabelle AGRIR, Michelle SUCHAUD, Thomas MONDY, Mireille DENOYER, NyHaingo SANTANA, Sahin SAHIN, Corinne CUVILLIER, Franck LASPOUGEAS, Anabelle DUJARDIN-PERGAUD, Arnaud WINOCQ, Marie Hélène POUGET CHAUVAT, Hamide AKYÜZ

Excusés :

- Antonio SANTANA a donné procuration à Thomas MONDY
- Jean-Luc LESTRADE a donné procuration à Sahin SAHIN
- Elvira JALOUNEIX a donné procuration à Isabelle AGRIR
- Jean-Claude DENIS a donné procuration à Jean-Michel DUBOIS

Sahin SAHIN a été élu secrétaire de séance.

Les points à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2026
- 2) Règlement intérieur de l'assemblée
- 3) Désignation des représentants à la Commission Communale des Impôts Directes (CCID)
- 4) Effacement d'une dette sur décision judiciaire
- 5) Adoption du compte de gestion 2025 du budget annexe « lotissement communal »
- 6) Adoption du compte de gestion 2025 du budget annexe « énergies renouvelables »
- 7) Adoption du compte de gestion 2025 du budget annexe « assainissement collectif »
- 8) Adoption du compte de gestion 2025 du budget général
- 9) Adoption du compte administratif 2025 du budget annexe « lotissement communal »
- 10) Adoption du compte administratif 2025 du budget annexe « énergies renouvelables »
- 11) Adoption du compte administratif 2025 du budget annexe « assainissement collectif »
- 12) Adoption du compte administratif 2025 du budget général
- 13) Adoption du budget primitif 2026 du budget annexe « lotissement communal »
- 14) Adoption du budget primitif 2026 du budget annexe « énergies renouvelables »
- 15) Adoption du budget primitif 2026 du budget annexe « assainissement collectif »
- 16) Affectation des résultats du budget général
- 17) Adoption des taux d'impositions des taxes directes locales 2026

- 18) Budget général : révision annuelle des Autorisations de programme et des Crédits de Paiement
- 19) Attribution des subventions 2026 aux associations
- 20) Adoption du budget primitif 2026 du budget général
- 21) Questions diverses

Monsieur le Maire, à la suite de la démission de Régis RIGAUD intervenue le 2 avril 2026 et aux démissions suivantes, accueille Hamide AKYÜZ qui est installée dans sa fonction de conseillère municipale.

Monsieur le Maire demande si Madame AKYÜZ accepte la prise de photographie en séance. Cette dernière donne son consentement, accompagnée par celle de Madame POUGET CHAUVAT.

Le quorum étant réuni et le secrétaire de séance désigné, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance du conseil municipal.

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2026

Madame CRISAN indique qu'il a été omis deux observations au point 14 traitant de la fixation du prix à devoir à l'EPFNA, à savoir l'absence de pénalité pour le paiement en deux fois et l'impossibilité d'un étalement du paiement de l'achat du foncier sur plus de deux années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2026 intégrant les deux observations précédentes.

2) Règlement intérieur de l'assemblée

Monsieur FAYETTE rappelle que ce point figurait à l'ordre du jour du précédent conseil municipal et qu'il a été ajourné afin d'étudier les évolutions demandées par le groupe d'opposition « s'engager pour l'avenir ». Il indique que le groupe est désormais constitué de Mesdames AKYÜZ et POUGET CHAUVAT dont la déclaration a été réceptionnée et modifiée.

Monsieur FAYETTE fait lecture des articles modifiés, stipulés en couleur sur le document adressé aux conseillers.

Monsieur le Maire précise oralement concernant l'article 31 que l'agent communal en charge de la communication et de la publication est sous la responsabilité de l'adjoint affecté à la communication et que toute demande formulée devra lui être présentée avant publication.

Monsieur le Maire précise également qu'il a bien pris connaissance de la demande de local et qu'il y donnera suite sous le délai de 2 mois réglementaires car celle-ci est intégrée à la réflexion en cours sur la réorganisation des services et donc des bureaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le règlement intérieur de l'assemblée proposé.

3) Désignation des représentants à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur FAYETTE indique que cette commission est obligatoire. Il est proposé de conserver sa constitution à savoir 9 membres : le maire, président, et 8 commissaires désignés au sein d'une liste

de contribuables par le Directeur Départemental des Finances Publiques. Certains noms de contribuables sont modifiés en séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dresse et valide la liste de 16 personnes pour les sièges de commissaires titulaires et la liste de 16 personnes pour les sièges de commissaires suppléants.

4) Effacement d'une dette sur décision judiciaire

Monsieur FAYETTE informe le conseil que la commune est sollicitée pour effacer la dette de parents d'élèves pour une somme de 1 120,20 € correspondant à l'addition de factures de prestations périscolaires sur la période 2021-2025. La commission de surendettement a validé cet effacement de créance, ce qui constitue donc une décision imposée à la municipalité.

Madame AGRIR demande si les enfants en question sont toujours accueillis. Il n'y a actuellement aucun lien entre la défaillance de paiement des parents et l'accueil des enfants par les services municipaux. Cette réflexion pourra être menée dans le cadre des commissions de travail dédiées au scolaire et au social.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'extinction de la dette et l'émission d'un mandat dans le cadre des crédits budgétaires ouverts au budget 2026 du budget général de la commune.

5) Adoption du compte de gestion 2025 du budget annexe « lotissement communal »

Une présentation Powerpoint est faite pour l'ensemble des budgets 2025.

* Budget lotissement communal : un projet en cours dont l'acquisition est portée sur le projet de budget primitif 2026. Des informations sont demandées aux élus de la précédente mandature sur un précédent projet porté sur le site de La Perrière et les raisons de sa non-concrétisation. S'agissant d'un projet très ancien, seul l'élément sur l'importance du projet est évoqué et le choix de privilégier un petit lotissement comme celui en cours. Il est également évoqué un terrain privé sur le site des Planèzes qui n'a pas pu être acheté faute de pouvoir trouver l'ensemble des propriétaires de la SCI.

* Budget énergies renouvelables : seule l'ombrière située sur le parking de la rue de la Cascade intègre ce budget. Il s'agit de revendre la totalité de l'électricité produite par l'équipement. Ce budget est déficitaire pour deux raisons la vente de l'énergie qui est en dessous du prévisionnel attendu et le coût des amortissements et de la maintenance.

Monsieur DUBOIS indique avoir échangé avec la société ENERPARC qui indique ne pas assurer de maintenance sur le futur parc. Seul un nettoyage sera assuré.

Monsieur FAYETTE évoque la fragilité du matériel et les conséquences en cas d'appui sur les panneaux. L'utilisation d'une nacelle est nécessaire.

* Budget assainissement : le service est géré sous délégation de service public par la société SAUR. Le transfert qui devait s'opérer vers l'intercommunalité n'a pas eu lieu à la suite du changement de loi. Cependant, l'étude réalisée par la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest peut être utile dans le cadre de discussion à engager entre Bourganeuf, voire plusieurs communes du territoire, et le

syndicat EVOLIS 23 afin d'aboutir à un transfert de cette compétence et ainsi permettre une gestion mutualisée du service et un lissage du prix. D'importants travaux de réhabilitation des réseaux et des stations vont être engagés pour lesquels un soutien financier à 70 % est acquis et un emprunt de 600 000 €, correspondant à une partie de l'autofinancement communal, a été souscrit à un taux très avantageux. Ces travaux s'imposent car les infrastructures sont non conformes à la réglementation. Le service est sous contrôle de l'administration française de la police de l'eau et pourrait être sous contentieux européen. Les élus sont alertés sur le prix du service ne couvrant pas les charges de fonctionnement et donc ne permettant pas de dégager un autofinancement suffisant pour l'entretien des réseaux, ce qui contraint la municipalité à mener une réflexion sur le rehaussement des prix.

* budget général : le résultat de fonctionnement positif a été possible par l'addition de plusieurs mesures, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'arbitrage de contrats, l'action sur la charge de personnel et le recours modéré à l'emprunt afin de minorer régulièrement les charges d'intérêts financiers et de désendetter la commune. Ceci a été possible en maintenant les taux d'imposition de 2023, taux ayant été diminués par deux fois en 2020 et 2023.

Les comptes de gestion n'appellent pas d'observation et sont approuvés un à un.

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2025 du budget annexe « lotissement communal ».

6) Adoption du compte de gestion 2025 du budget annexe « énergies renouvelables »

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2025 du budget annexe « énergies renouvelables ».

7) Adoption du compte de gestion 2025 du budget annexe « assainissement collectif »

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2025 du budget annexe « assainissement collectif ».

8) Adoption du compte de gestion 2025 du budget général

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2025 du budget général.

9) Adoption du compte administratif 2025 du budget annexe « lotissement communal »

Monsieur le Maire n'a pas participé aux votes des comptes administratifs.

Résultats 2025 : déficit d'investissement de 7 640 €.

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame SANTANA, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2025 du budget annexe « lotissement communal ».

10) Adoption du compte administratif 2025 du budget annexe « énergies renouvelables »

Résultats 2025 : déficit d'exploitation de 2 525, 21 € et excédent d'exploitation cumulé de 5 796,57 €, excédent d'investissement 2025 de 1 473,62 € et excédent cumulé de 6 707,54 €.

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame SANTANA, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2025 du budget annexe « énergies renouvelables ».

11) Adoption du compte administratif 2025 du budget annexe « assainissement collectif »

Résultats 2025 : déficit d'exploitation de 9 526 € et excédent cumulé de 10 781,14 €, déficit d'investissement de 71 955,63 € et excédent cumulé de 721 868,17 €.

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame SANTANA, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2025 du budget annexe « assainissement collectif ».

12) Adoption du compte administratif 2025 du budget général

Résultats 2025 : excédent de fonctionnement de 417 354,20 € et excédent cumulé de 522 237,83 € et déficit d'investissement de 88 797,04 € et déficit cumulé de 398 297,61 €.

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame SANTANA, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2025 du budget général.

Madame POUGET CHAUVAT intervient afin d'indiquer la « bonne santé » des finances de la commune à la fin de l'année 2025. Elle indique que la précédente mandature a œuvré dans le cadre d'un budget très limité afin de poursuivre le désendettement de la commune. Elle précise que la situation budgétaire rend très difficile la réalisation de projets mais que certains ont malgré tout pu être menés.

Monsieur FAYETTE indique que les budgets prévisionnels 2026 qui vont être présentés confirment les marges de manœuvres très limitées. Ils incluent les impératifs budgétaires et les engagements antérieurement pris. Les objectifs de la nouvelle municipalité seront de mettre en adéquation les actions municipales et les demandes des Bourganiaud(e)s. Les budgets présentés pourront faire l'objet de modifications au cours de l'année 2026 en fonction de l'avancée de la prise de connaissance des dossiers et des projets.

Une présentation Powerpoint de l'ensemble des budgets prévisionnels est réalisée.

13) Adoption du budget primitif 2026 du budget annexe « lotissement communal »

Des observations sont émises sur la pertinence du projet de lotissement en cours et sur le prix de vente délibéré à hauteur de 30 € HT du m². Il est rappelé la règle de la vente au prix de revient afin que le budget s'équilibre et que le paiement soit assuré par les acquéreurs et non par les contribuables via un soutien du budget général.

Madame POUGET CHAUVAT indique qu'il s'agit d'une décision politique prise afin de répondre à une demande de terrain à bâtir et à un prix acceptable. Elle évoque des situations similaires et notamment celle de la commune de Fursac.

Actuellement, seule l'acquisition du terrain s'impose à la collectivité. L'aménagement n'est qu'à l'étude avec une division parcellaire.

La section d'exploitation s'équilibre à 147 565 € et la section d'investissement à 155 205 €.

Les membres du conseil municipal, avec 13 abstentions (Mesdames CRISAN, CUVILLIER, AGRIR, DENOYER et Messieurs MONDY, SAHIN, DUBOIS, WINOCQ, LASPOUGEAS), approuvent le budget primitif 2026 du budget annexe « lotissement communal ».

14) Adoption du budget primitif 2026 du budget annexe « énergies renouvelables »

Ce budget, par souci de sincérité, n'est pas équilibré en section d'exploitation (3 576 € en dépenses et 7 965 € en recettes grâce à un excédent reporté de 5 796,57 €). La section d'investissement s'établit à 8 183 €.

Les membres du conseil municipal, avec 13 abstentions (Mesdames CRISAN, CUVILLIER, AGRIR, DENOYER et Messieurs MONDY, SAHIN, DUBOIS, WINOCQ, LASPOUGEAS), approuvent le budget primitif 2026 du budget annexe « énergies renouvelables ».

15) Adoption du budget primitif 2026 du budget annexe « assainissement collectif »

Section d'exploitation équilibrée à 151 800 € et section d'investissement à 1 516 070 €. Le prévisionnel intègre la fin de l'étude de schéma directeur, la maîtrise d'œuvre et les travaux de réhabilitation pour la 1^{ère} année du programme pluriannuel à venir. Les soutiens financiers sont portés au prorata des dépenses d'investissement.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2026 du budget annexe « assainissement collectif ».

16) Affectation des résultats du budget général

Le résultat 2025 de fonctionnement de 522 237,83 € permet de couvrir le déficit d'investissement de 398 297,61 €. L'affectation proposée s'établit donc à 398 297,61 €, portée au compte 1068 en recettes d'investissement du budget primitif 2026. La reprise de l'excédent de fonctionnement en 2026 sera donc de 123 940,22 €.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent l'affectation de résultat et la reprise de l'excédent de fonctionnement reporté.

17) Adoption des taux d'impositions des taxes directes locales 2026

Les taux proposés sont identiques à ceux de l'année précédente à savoir 51,07 % pour la taxe foncière bâtie, 112,83 % pour la taxe foncière non bâtie et 14,89 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il est rappelé que le coût pour le contribuable résulte de la multiplication de la base du foncier, base établie par l'État, par le taux voté par la municipalité. La base est réévaluée annuellement par le gouvernement. Pour la commune, l'addition de ces bases d'imposition évolue également de manière physique lorsque les biens changent de destination, sont démolis ou vacants. Il s'avère qu'en 2026 la base d'imposition de la commune a fortement chuté par suite d'évolutions physiques de non-taxation.

Monsieur FAYETTE évoque la possibilité de travailler les bases physiques afin que le montant de la base taxée soit en adéquation avec le bien, dans l'optique du rétablissement d'une certaine justice fiscale. En effet, certains travaux intérieurs dit de confort ne sont pas déclarés et inversement des habitations sont surclassées.

Madame POUGET CHAUVAT indique que cette démarche n'est pas populaire et qu'elle a été opérée pour la dernière fois sous le mandat de Monsieur LOZACH.

Si cette démarche devait être engagée, une communication sera réalisée auprès de contribuables et un accompagnement de la Direction des Finances Locales demandé notamment dans le cadre de la CCID.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent les taux d'imposition 2026.

18) Budget général : révision annuelle des autorisations de programme et crédits de paiement

Seule l'opération de réhabilitation et de mise en accessibilité du centre social Alain Gouzes fait l'objet d'une autorisation de paiement. Il convient de réajuster les chiffres pour les années 2025 et 2026. Les crédits 2026 sont portés au budget primitif 2026 du budget général.

Les membres du conseil municipal, avec 11 abstentions (Mesdames AGRIR, CRISAN, CUVILLIER, DENOYER et Messieurs FAYETTE, SAHIN, MONDY, WINOCQ), approuvent l'ajustement de l'autorisation de programme.

19) Attribution des subventions 2026 aux associations

Monsieur FAYETTE indique que la précédente mandature avait étudié les demandes reçues au titre de 2026 et élaboré des propositions. Celles-ci ont été revues car l'équipe actuelle souhaite soutenir les associations de Bourgneuf qui organisent des évènements. Sont donc privilégiées les subventions exceptionnelles aux soutiens de fonctionnement.

Monsieur MONDY précise que le but recherché est de faire vivre la ville.

Monsieur FAYETTE indique que la somme inscrite au budget est un peu supérieure aux propositions retenues afin de permettre l'attribution de subventions exceptionnelles en cours d'année 2026. Pour 2027, le règlement d'attribution des subventions sera revu afin de favoriser les associations de Bourgneuf et les évènementiels selon le type de manifestation et l'intérêt porté par la population ; de fait, les subventions de fonctionnement seront mineures.

Madame POUGET CHAUVAT s'interroge sur le faible montant proposé en faveur du nouveau comité des fêtes qui commence son activité sans argent. Une somme identique à celle attribuée antérieurement au précédent comité des fêtes aurait été préférable.

Monsieur FAYETTE évoque l'activité de l'union des commerçants similaire à celle de Bourg'anim. Cette association pourrait être accompagnée en complément sur une manifestation exceptionnelle d'envergure.

Madame POUGET CHAUVAT pense que le Festival organisé par Instant Libre devrait être mieux accompagné. Ce rendez-vous annuel est solidement implanté. L'association a sollicité un rendez-vous auprès de Monsieur le Maire.

Monsieur FAYETTE indique que les représentants de la commune accueilleront prochainement l'association afin d'évoquer ce FLAN.

Monsieur SAHIN indique que cette association intervient sur une période de 3 jours alors que d'autres œuvrent plusieurs fois dans l'année. Une proportionnalité du soutien financier lui semble plus appropriée.

nom de l'association	subventions 2026		
	fonctionnement	exceptionnelle	total
Mission Locale	1500		1 500
JSP	50		50
GDA	50		50
Harmonie municipale	6 000	500	6 500
Club de pétanque de Bourgneuf	100	400	500
Bourg'anim	500	500	1 000
Evasion Creusoise	150		150
UNRPA	150		150
Bourgneuf Creuse Handball	500		500
Voix du Thaurion	150		150
Tennis	1 500	800	2 300
Instant libre	500	2 000	2 500
Basket	500	1 000	1 500
USCB	3 000	1 000	4 000
sous total	14 650	6 200	20 850
AGORA	175 100		175 100
TOTAL	189 750 €	6 200 €	195 950 €

Le conseil municipal, avec 1 voix CONTRE (Madame POUGET CHAUVAT) et 1 abstention (Madame AKYÜZ), adoptent les subventions détaillées ci-dessus. Les crédits sont portés au budget général 2026.

Monsieur FAYETTE évoque le soutien financier au CAVL AGORA qui intervient fortement au sein de la commune, notamment dans les écoles. Il convient d'assurer le partenariat existant dans l'immédiat.

20) Adoption du budget primitif 2026 du budget général

Au regard des contraintes fiscales, économiques et budgétaires, de la programmation des investissements définie par le conseil municipal,

Le budget général s'équilibre pour l'exercice 2026 à :

Section de fonctionnement : 3 321 866,00 €

Section d'investissement : 1 211 437,61 €

Les dépenses annuelles en section de fonctionnement sont celles nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité conformément aux réalisations antérieures. Les particularités de cette année 2026 relèvent de travaux comme la peinture d'une classe d'école, l'éclairage d'une classe d'école, la peinture du 2^{ème} vestiaire du stade, les réparations de toitures (gymnase, école Nadaud, ateliers municipaux), la fin de la réhabilitation de l'ancienne décharge, l'inscription d'une provision pour risques, l'achat d'une application pour gérer les doléances et planifier les interventions techniques. L'autofinancement à destination de l'investissement s'élève 9,70 % des dépenses de fonctionnement soit 322 274 €.

Les recettes annuelles en section de fonctionnement permettent l'équilibre de la section. Il est rappelé la baisse significative des bases des impôts ce qui génère, malgré le maintien des taux fiscaux, une baisse de la recette. Les dotations sont à l'équilibre. Il est à noter que l'excédent reporté participe à l'équilibre du budget pour 123 940,22 €.

Les dépenses d'investissement portées à la prévision budgétaire sont celles engagées et payées en début d'exercice et des interventions à minima sur les réseaux et les matériels :

- 2^{ème} phase de réhabilitation du centre social Alain Gouzes : 205 415 €
- remplacement des chaudières (paiement échelonné sur 10 ans) : 39 000 €
- restauration de deux tableaux (réalisée et payée en début d'année 2026) : 3 440 €
- réalisation de 3 sous stations au réseau de chaleur : 45 397 €

Ce programme de raccordement d'équipements communaux s'établit sur plusieurs années : sont prévus en 2026 l'hôtel de ville, les écoles Riffaterre et Nadaud, en 2027 le centre social Alain Gouzes, en 2028-2029 à confirmer les logements Nadaud, la salle Cauvin, l'ex-maison de la formation, l'ancien tribunal.

- logiciel RH : 3 210 €
- travaux de voirie : 59 398 €
- éclairage public, route de Bénévent : 35 800 €
- signalisation et travaux sur les bâtiments communaux : 14 265 €
- achat de matériels (1 compresseur, 1 scieuse à béton, 2 débroussailleuses, 1 élagueuse, 2 défibrillateurs, fauteuils bureau, 1 ordinateur) : 11 892 €

Les recettes d'investissement sont constituées de subventions acquises, du Fonds de Compensation de la TVA sur les investissements de l'année 2025 et de la cession de biens (maisonnette de la gare, tribunal, maison dite « Bancaud »). Il est à noter que la somme des cessions sera probablement revue dans le cadre d'une modification budgétaire en cours d'année, la vente du tribunal ayant été suspendue. Aucun emprunt n'est prévu au budget 2026.

Le conseil municipal, avec 2 abstentions (Mesdames POUGET CHAUVAT et AKYÜZ), approuve le budget primitif 2026 du budget général.

21) Questions diverses

Absence de questions diverses

La séance est levée à 13 heures.

Le Maire,

Laurent FAYETTE

Le secrétaire de séance,

Sahin SAHIN

Pour le Maire
L'Adjoint Autorisé
Jean-Michel DUBOIS



JM DUBOIS
Maire Adjoint